

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

N°2026-17

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	26	26

Date de la convocation :	le 9 avril 2026
Date de publication électronique :	le 16 avril 2026

Séance du 15 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le quinze avril à 18h00, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Karine HEURTEUR, Sophie MERCIER, Corinne TROUVAIN, Messieurs Philippe BARBILLON, Patrick BOUCHER, Patrice CARVALHO, Alain DE PAERMENTIER, Alain DENNEL, Jean-Pierre DESMOULINS, Patrick DUHIN, Olivier FERREIRA, Alain FOURNIER, Daniel GAGE, Michel HARNY, Jean-Pierre HAUDRECHY, Grégory HUCHETTE, Thomas LESUEUR, Hervé LE DROUMAGUET, Jean-Pierre LEOEUF, Wilfried LEGOUGE, Arnaud LUISIN, Laurent MAROT, Denis MESSIO, Didier RUMEAU, Emmanuel SONNTAG

Absents non représentés : Messieurs Didier BERANGER, Éric ROUGEAUX

Suppléants présents sans voix délibérative : Messieurs Jean-Pierre HUVET, Fabrice LEDRAPPIER, David LENEUTRE, Florent PUILLE

Secrétaire de séance : Madame Corinne TROUVAIN

Objet : Désignation des représentants au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SEM OISE ÉNERGIES RENOUVELABLES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1524-5 et R.1524-3 et suivants,

Monsieur le Président propose de désigner les membres représentants le SEZEO à la SEM OISE ÉNERGIES RENOUVELABLES,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

DÉSIGNE Madame Corinne TROUVAIN comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires

ET DÉSIGNE comme représentants le SEZEO au conseil d'administration de OISE ÉNERGIES RENOUVELABLES :

- Monsieur Olivier FERREIRA
- Monsieur Jean-Pierre LEOEUF
- Monsieur Emmanuel SONNTAG
- Monsieur Daniel GAGE
- Monsieur Thomas LESUEUR
- Monsieur Éric ROUGEAUX

AUTORISE Monsieur Olivier FERREIRA à assurer la fonction de Président du Conseil d'Administration en son nom et pour le compte et également à occuper la fonction de Directeur Général de la société.

AUTORISE le Président Directeur Général à percevoir au titre de ses fonctions au sein de la SEM OISE ENERGIES RENOUVELABLES, une rémunération maximum correspondant au barème en vigueur des indemnités de fonction maximales des Présidents des Syndicats de communes d'une population comprise entre 100 000 et 199 999 habitants.

AUTORISE les Administrateurs à percevoir au titre des jetons de présences au sein de la SEM OISE ENERGIES RENOUVELABLES, une indemnisation maximum correspondant au barème en vigueur des indemnités de fonction maximales des Vice-Présidents des Syndicats de communes d'une population comprise entre 100 000 et 199 999 habitants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA